

Fiche de consignation temporaire pour les foires marchandes

(**À imprimer et placer à l’intérieur de votre premier livre pour chaque titre remis**)

|  |
| --- |
| **Identification** |

Nom complet :

Numéro de téléphone :

Courriel :

|  |
| --- |
| **Information sur l’ouvrage remis** |

Date de remise :

Titre du livre :

Auteur(e) :

ISBN :

Public cible :

Nombre de livres remis :

Prix de vente :

**Important :** L’AAAO ne garde plus de livres en consignation pour des périodes prolongées, vous devrez déposer vos livres **le matin du début de la foire marchande** et récupérer les invendus à **la fin de la foire marchande**.

Il pourra être possible, en cas d’exception, et avec une entente préalable, de venir porter vos livres une journée à l’avance à un endroit qui reste à déterminer. Les livres devront être récupérés dans un délai de deux jours au plus, sauf si une entente a été formulée entre l’association et l’auteur(e). Dans le cas où l’auteur(e) tarde à venir récupérer ses livres, l’AAAO disposera des livres comme bon lui semble.